



**COMMUNE DE BURDINNE**  
Province de LIEGE – Arrondissement de HUY

---

Le 12/12/2018

**Enquête publique**  
**du 13/12/2018 au 11/01/2019 (inclus)**  
Aménagement  
du TERRITOIRE et URBANISME

Madame, Monsieur,

Concerne : Demande de création, modification et/ou suppression de voirie communale.

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de création, suppression et/ou modification de la voirie communale.

Le terrain concerné est situé à **Oteppe, Rue des Crénées**, parcelles cadastrées **4<sup>ème</sup> div sec B 243N et 243P (anciennement 243F)**

Le projet tend à supprimer et à créer une nouvelle voirie communale, par le déplacement partiel du **sentier repris à l'Atlas des Chemins vicinaux de 1841 sous le numéro 37** entraînant la **suppression partielle du sentier sur sa portion traversant les parcelles cadastrées 4<sup>ème</sup> div sec B 243N et 243P (anciennement 243F)** et son remplacement par la **création d'une nouvelle voirie communale le long de la limite séparative entre les parcelles 243P et 243L**, conformément au plan dressé en date du 12/11/2018 par le Géomètre-Expert, Denis HUBIN.

Dans un souci de bonne gestion, le Collège communal propose de supprimer la partie du sentier n° 37 bordant les parcelles 218C, 219C, 219B/2 et 221D. Ce tronçon n'ayant plus de raison d'être dans l'hypothèse du déplacement décrit ci-dessus.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles 24 et suivants du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne.

Les jours ouvrables : Le service urbanisme est ouvert le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h à 15h30 ainsi que sur rendez-vous le lundi entre 17h00 et 20h00 ou le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Juliette Hacking, téléphone : 085/51.97.15 ou 085/51.97/10, mail : [urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be)

**L'enquête publique est ouverte le 13/12/2018 et clôturée le 11/01/2019 à 15h30**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne,
- par télécopie au numéro : 085/51.97.11
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@burdinne.be](mailto:urbanisme@burdinne.be)
- remises à Mme Juliette Hacking dont le bureau se trouve Rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Procédure de déplacement du sentier n° 37 »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Juliette Hacking ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale rue des Ecoles, 3 à 4210 Burdinne, le **11/01/2019 à 15h00**

L'agent communal délégué aux fins de donner des explications sur le projet est Mme Juliette Hacking dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne.

---